

Délibération du bureau prise par délégation

du 12 octobre 2015

n°4

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Adhésion au club FACE Châtelleraut-Poitiers et représentation de la CAPC au Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

En novembre 2011, la CAPC et l'Etat ont signé un accord cadre pour mener une démarche de Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences sur le bassin de Châtelleraut, action ayant pour but de fédérer les acteurs et les moyens autour d'une démarche structurée et partagée, à travers un plan d'actions pluriannuel.

L'une des actions prévues dans l'accord prévoit la création d'un club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) Châtelleraut-Poitiers, comme il en existe actuellement 63 en France.

Ainsi, fin 2012, les partenaires ont signé une convention avec la Fondation FACE pour mener une étude de positionnement et de faisabilité en vue de l'implantation d'un club d'entreprises sur un territoire englobant les agglomérations de Châtelleraut et de Poitiers.

Cette étude a été conduite en 2013 par FACE développement, et les résultats, présentés fin 2014, ont donné une suite favorable en faveur de la création d'un club FACE Châtelleraut-Poitiers.

Le 26 mars 2015 s'est tenue l'Assemblée Générale constitutive du club FACE en présence des futurs membres du Conseil d'Administration.

FACE est un réseau national et international d'entreprises (4750 entreprises engagées) avec 3 finalités :

- lutter contre toutes les formes d'exclusion*
- lutter contre les discriminations*
- lutter contre la pauvreté*

Ses domaines d'activité se développent :

- dans l'entreprise*
- en faveur de l'emploi*
- à l'école*
- dans la vie quotidienne des habitants*
- avec les acteurs du territoire*

41 acteurs économiques sont mobilisés pour la création du futur club FACE Châtelleraut-Poitiers, dont 35 entreprises et 6 acteurs économiques.

Le conseil d'administration pressenti sera composé de 7 entreprises (ACCES INDUSTRIES, ADECCO, GRDF, LA POSTE, GDF SUEZ, ORANGE, ST JEAN INDUSTRIE POITOU), de 4 têtes de réseaux économiques (CGPME, les 3 chambres consulaires) et 4 membres de droit (la Fondation FACE, l'Etat et les deux collectivités territoriales, CAPC et Grand Poitiers).

La signature des statuts du club FACE Châtelleraut-Poitiers, dont le siège social sera situé à Châtelleraut dans les locaux de l'Atelier 209 grand rue de Châteauneuf, ainsi que la tenue du premier Conseil d'Administration, sont prévues au cours du dernier trimestre 2015. Il est proposé que la CAPC soit membre de droit de ce Conseil d'Administration.

Le financement de cette structure ne suppose pas de subvention récurrente : c'est en fonction des actions développées que sera sollicitée la CAPC selon l'intérêt offert pour le territoire.

* * * * *

Délibération du bureau prise par délégation

du 12 octobre 2015

n°4

page 2/2

VU l'accord cadre signé entre la CAPC et l'Etat du 7 novembre 2011,

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT les résultats du rapport d'analyse présenté par la Fondation FACE sur le positionnement et la faisabilité d'un réseau d'entreprises FACE sur le territoire de la CAPC et de Grand Poitiers,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de désigner Mme Anne-Florence BOURAT comme représentante de la CAPC au sein du Conseil d'Administration du club FACE Châtelleraut-Poitiers,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de ce club.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 15/10/2015

Publié au siège de la CAPC, le 13/10/2015

n° 6152

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER